|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 28 janvier 2016

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 195**COM 12/MA+41 22 730 6828+41 22 730 5853tsbsg12@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 12;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| Objet: | **Appel à participation de la Commission d'études 12 concernant la première phase de l'élaboration de la Recommandation G.OM\_HEVC – Modèle d'opinion relatif à la planification du réseau pour les applications de diffusion audio et vidéo en continu utilisant la technologie HEVC** |
| Suite à donner: | Veuillez annoncer, à titre provisoire, votre intention de participer à ces travaux, en envoyant, d'ici au 12 février 2016, un message à la liste de diffusion électronique pour la Question 13/12 |

Madame, Monsieur,

1 Les responsables de l'étude de la Question 13/12 à la Commission d'études 12 de l'UIT‑T souhaitent accélérer les travaux menés sur la première phase de l'élaboration de la Recommandation G.OM\_HEVC –Modèle d'opinion relatif à la planification du réseau pour les applications de diffusion audio et vidéo en continu utilisant la technologie HEVC.

2 L'appel à participation concernant la première phase de l'élaboration de la Recommandation G.OM\_HEVC figure dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire.

3 Je vous saurais gré de bien vouloir annoncer, à titre provisoire, votre intention de participer à cette première phase des travaux, au plus tard **le 12 février 2016**, en envoyant un courriel à la liste de diffusion électronique pour la Question 13/12 (t13sg12q13@lists.itu.int).

4 Si vous souhaitez obtenir des détails ou des précisions supplémentaires sur cet appel à participation, nous vous prions de vous adresser à l'Editeur de la Recommandation G.OM\_HEVC, Mme Rachel Huang (rachel.huang@huawei.com), ou au secrétariat de la Commission d'études 12 (tsbsg12@itu.int).

5 Je tiens à souligner l'importance de votre participation à ce thème de travail, qui aiderait la Commission d'études 12 à faire progresser les travaux relatifs à la Question 13/12.

6 La prochaine réunion de la Commission d'études 12 aura lieu du 7 au 16 juin 2016 à Genève (Suisse). Vous trouverez de plus amples informations sur la Commission d'études 12 à l'adresse <http://itu.int/go/tsg12>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexe**:1

ANNEXE 1
(de la Circulaire TSB 195)

Appel à participation de la Commission d'études 12 concernant la première phase de l'élaboration de la Recommandation G.OM\_HEVC – Modèle d'opinion relatif
à la planification du réseau pour les applications de diffusion audio et vidéo
en continu utilisant la technologie HEVC

Introduction

Le présent appel à participation est destiné aux parties souhaitant contribuer à la première phase de l'élaboration de la Recommandation G.OM\_HEVC – Modèle d'opinion relatif à la planification du réseau pour les applications de diffusion audio et vidéo en continu utilisant la technologieHEVC. Ces parties sont invitées à annoncer leur intention de contribuer à ces travaux et de se consacrer activement à la poursuite de l'élaboration de ce projet.

Il a été convenu que l'élaboration de la première phase du modèle G.OM\_HEVC doit avoir lieu dans le cadre d'une collaboration, sur la base du modèle de la Recommandation G.1701. Les parties contribuant aux travaux sur la Recommandation G.OM\_HEVC sont tenues de céder gratuitement leurs droits de propriété intellectuelle aux fins de la création du modèle normalisé, comme indiqué au paragraphe 1 de la Déclaration générale de détention de brevets et d'octroi de licences de l'UIT‑T, ou conformément aux termes FRAND, comme indiqué au paragraphe 2 de la Déclaration générale de détention de brevets et d'octroi de licences de l'UIT‑T.

Obligations des parties ayant l'intention de collaborer

Chaque partie intéressée doit être membre de la Commission d'études 12 de l'UIT‑T et doit accepter, pour pouvoir participer à la collaboration, la Spécification des exigences relatives à la première phase de l'élaboration de la Recommandation G.OM\_HEVC.

En outre, chaque partie – qui participe à l'élaboration de modèles et fournit des bases de données – doit établir et signer des accords juridiques visant toutes les parties en ce qui concerne l'échange de droits de propriété intellectuelle et de bases de données. Ces accords ne relèvent pas de la responsabilité de l'UIT‑T et doivent être conclus sur une base multilatérale entre toutes les parties collaborant et contribuant au projet.

Les modalités d'organisation de la collaboration relèvent de la responsabilité des parties. L'appel à participation comporte deux étapes:

1) Les parties intéressées doivent annoncer, à titre provisoire, leur intention de collaborer, au plus tard le **12 février 2016**, en envoyant un courriel à la liste de diffusion pour la Question 13/12 (t13sg12q13@lists.itu.int).

2) Un engagement à participer à la collaboration G.OM\_HEVC (première phase) doit être transmis, au plus tard le **26 février 2016**, au secrétariat de la Commission d'études 12 de l'UIT‑T (tsbsg12@itu.int), ou, exceptionnellement, au Rapporteur pour la Question 13/12. Seules les parties ayant préalablement annoncé leur intention de participer peuvent formuler cet engagement. Cet engagement final est fondé sur une Spécification finale des exigences relatives au projet de Recommandation G.OM\_HEVC (première phase) jugée suffisante par les responsables de la Question 13/12 pour commencer les travaux. Il est prévu de parvenir à un consensus concernant la spécification des exigences à la réunion de janvier 2016 sur la Question 13/12 et de présenter la version finale avant la fin du mois de janvier. Si la Spécification des exigences est jugée insuffisante, la date limite de notification de l'engagement à participer à la collaboration sera repoussée en conséquence.

Calendrier

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Description | Remarque | Calendrier | Situation |
| 1 | Mandat final |  | 29 janvier 2016 |  |
| 2 | Spécification finale des exigences |  | 29 janvier 2016 |  |
| 3 | Envoi de l'appel à participation | TSB-CIR | 29 janvier 2016 |  |
| 4 | Annonce initiale de la participation |  | 12 février 2016 |  |
| 5 | Engagement à participer |  | 26 février 2016 |  |
| 6 | Finalisation du programme de tests et des documents connexes requis pour le déroulement des tests, par exemple procédure d'évaluation subjective, et chaîne de traitement |  | Mars 2016 |  |
| 7 | Création de bases de données pour la formation et la validation | Dans le cadre de la collaboration, une base de données de validation sera créée en même temps que les bases de données de formation | Avril-juin 2016 |  |
| 8 | Elaboration d'un algorithme G.OM\_HEVC  |  | Juin-août 2016 |  |
| 9 | Définition de la Recommandation G.OM\_HEVC proposée |  | Septembre 2016 |  |
| 10 | Version finale de la Recommandation G.OM\_HEVC |  | Octobre 2016 |  |
| 11 | Approbation de l'Annexe (?) | En fonction des modalités de la réunion de la CE 12 | Réunion de 2017 de la CE 12 |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_